

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321

Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1188^{ÈME} RÉUNION

29 NOVEMBER 2023
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1188 (2023)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) à sa 1188^e réunion tenue le 29 novembre 2023 sur la communication relative aux activités de reconstruction et de développement post-conflit en Afrique (RDPC).

Le Conseil de paix et de sécurité,

Notant les remarques d'ouverture de S.E. l'Ambassadeur Abdi Mahamoud Eybe, Représentant permanent de la République de Djibouti auprès de l'Union africaine et Président du CPS pour le mois de novembre 2023, et les remarques liminaires de S.E. l'Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité ; **notant également** les déclarations de l'Ambassadeur Mohamed Gad, représentant permanent de la République arabe d'Égypte, ainsi que des représentants de l'Agence de développement de l'Union africaine - Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD), de la Banque africaine de développement (BAD) et du Bureau des Nations unies auprès de l'Union africaine (BNUUA) ;

Réaffirmant son engagement à promouvoir la mise en œuvre effective des activités en matière de reconstruction et de développement post-conflit, ainsi que de paix en vue de consolider la paix et de prévenir la résurgence de la violence, conformément à l'article 3 (c) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ;

Rappelant ses décisions et déclarations antérieures sur la reconstruction et le développement post-conflit en Afrique, en particulier le Communiqué [PSC/PR/COMM.1122 (2022)] adopté à sa 1122^e réunion tenue le 28 novembre 2022, ainsi que le Cadre stratégique de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC) de 2006 ; et

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

1. **Se félicite** des efforts déployés par la Commission de l'UA dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'UA en matière de reconstruction et de développement post-conflit ;
2. **Salue** la commémoration de la troisième **Semaine de sensibilisation** à la reconstruction et au développement post-conflit de l'UA et **exhorte** toutes les parties prenantes à participer à la sensibilisation du public et à la mobilisation de soutien en faveur des États membres engagés dans des processus de reconstruction et de développement post-conflit ;
3. **Salue également** les consultations approfondies avec toutes les parties prenantes essentielles dans le cadre du processus de révision de la Politique de l'UA en matière de RDPC, et **souligne** la nécessité pour la Commission d'accélérer le processus et de soumettre d'urgence le projet pour examen par le Conseil et, par la suite, par le Comité des représentants permanents, le Conseil exécutif et, enfin, par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA au cours de la Session ordinaire qui se tiendra en février 2024 ;

4. **Se félicite** des progrès accomplis jusque-là en vue de la pleine opérationnalisation du Centre de l'UA pour la RDPC, y compris le recrutement de la Secrétaire exécutive et du Fonctionnaire chargé des ressources humaines et, à cet égard, **demande** à la Commission de l'UA d'accélérer le processus de recrutement du personnel restant du Centre, ainsi que de redoubler d'efforts en matière de mobilisation des ressources pour permettre au Centre de s'acquitter plus efficacement de son mandat, tout en gardant à l'esprit le fait que le Centre en est encore à un stade embryonnaire ;
5. **Exprime sa gratitude** à S.E. Abdelfattah El Sissi, Président de la République arabe d'Égypte et Champion de l'UA pour la RDPC pour ses efforts et au Gouvernement de la République arabe d'Égypte pour avoir bien voulu héberger gracieusement le Centre de l'UA pour la RDPC, ainsi que pour tout le soutien continu en vue d'assurer le fonctionnement efficace du Centre ;
6. **Souligne l'importance** de veiller à ce que tout soutien relatif à la RDPC soit basé sur les besoins techniques des États membres bénéficiaires et, à cet égard, **souligne également** l'importance de promouvoir l'inclusivité, l'appropriation aux niveaux communautaire et national, ainsi que la direction de tous les efforts de RDPC en vue d'assurer l'appropriation et la durabilité des efforts et, à cette fin, **souligne la nécessité** de réformes institutionnelles et de renforcement des capacités, ainsi que la nécessité de promouvoir des synergies de travail entre toutes les parties prenantes essentielles ;
7. **Salue et approuve** la création du Groupe de travail sur la reconstruction et le développement post-conflit et, en particulier, l'inclusion du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), en tant que cadre pour une meilleure coordination des efforts, qui sera coprésidé par le Commissaire de l'UA aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité et la Directrice générale de l'AUDA-NEPAD ;
8. **Félicite** la Commission de l'UA pour l'appui technique qu'elle continue d'apporter aux États membres qui sortent de conflits violents et **demande** le déploiement d'équipes d'appui technique multidimensionnel de l'UA en fonction des besoins techniques des États membres et, à cet égard, **souligne la nécessité** de redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources nécessaires ;
9. **Encourage** le renforcement de l'architecture de consolidation de la paix de l'UA par une collaboration accrue entre la Commission de l'UA et les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux (CER/MR) et, à cette fin, **encourage** les CER/MR à mettre en place un réseau de points focaux RDPC par le biais de la plateforme I-RECKE ;
10. **Encourage également** et soutient les initiatives des États membres visant à renforcer les capacités des autres États membres et des organisations de la société civile par le biais d'efforts concertés et d'initiatives coordonnées avec la Commission de l'UA, y compris des programmes de formation, des contributions financières volontaires, des conférences sur les politiques et l'échange d'expertise ;
11. **Encourage en outre** la Commission de l'Union africaine à veiller à ce que les victimes de conflits violents, en particulier les femmes et les filles qui sont souvent touchées de

manière disproportionnée, ainsi que les jeunes et les enfants, bénéficient d'un soutien psychosocial et en matière de santé mentale et, à cet égard, attend avec intérêt la finalisation rapide d'une politique de l'Union africaine sur la santé mentale et le soutien psychosocial aux victimes de conflits violents ;

12. **Souligne** la nécessité d'assurer une participation significative des femmes et des jeunes à tous les efforts en matière de RDPC et **demande** à la Commission de l'UA d'explorer des approches novatrices qui incluent l'utilisation des nouvelles technologies, de l'intelligence artificielle, de l'économie numérique et des plateformes en ligne dans l'exploitation du lien entre la paix, la sécurité, la gouvernance et le développement ;

13. **Se déclare préoccupé** par les déficits de financement croissants en matière de consolidation de la paix, **félicite** le secteur privé africain, les partenaires au développement, y compris les institutions financières internationales, pour leur soutien continu à la mise en œuvre des efforts de RDPC en Afrique et, dans ce contexte, **appelle à** un soutien financier et technique suffisant, et **souligne** la nécessité pour les Nations unies d'assurer un financement prévisible, adéquat et durable des efforts de consolidation de la paix en Afrique, y compris par l'intermédiaire du Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix ;

14. **Exhorte** la Commission à plaider en faveur d'une approche globale, intégrée et multidimensionnelle fondée sur le lien entre la paix, la sécurité et le développement, qui vise à instaurer et à maintenir la paix, ainsi qu'à promouvoir une culture de la paix tel qu'approuvé par les processus reconnus par l'UA, notamment la Conférence de Tanger, le Forum d'Assouan et la Biennale de Luanda.

15. **Appelle également** à l'opérationnalisation du Sous-comité du CPS sur la RDPC et à la revitalisation de l'Initiative de solidarité africaine en vue de mobiliser l'appui financier, matériel, technique et en nature de l'Afrique en faveur des États membres en situation de post-conflit ;

16. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.